

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Rejeté

N° CL21

AMENDEMENT

présenté par

Mme Regol, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Duplessy, M. Iordanoff, Mme Laernoës,
Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Fournier,
Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Lahais, M. Lucas-Lundy,
Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et
M. Thierry

ARTICLE 35

I. – Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« a) À la première phrase, les mots : « et jusqu'au 31 mars 2025 » sont remplacés par les mots :
« du 1^{er} septembre 2029 au 1^{er} mars 2030 » ; ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 6, substituer à la date :

« 30 septembre 2027 »

la date :

« 1^{er} février 2030 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés écologistes vise à décaler la reprise de l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique (VSA) afin de la limiter à la période des Jeux olympiques et paralympiques, qui ont lieu 3 ans après la date retenue dans l'article proposé.